

MISE À JOUR – 10 MAI 2018 – 8h45



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC est donné par la présente que **jeudi le dixième (10^e) jour du mois de mai 2018 à 10 h** en la salle des délibérations de la MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES, au Carrefour institutionnel régional de Saint-Eustache, 1, place de la Gare, à Saint-Eustache, les immeubles suivants seront vendus sans aucune garantie à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales, scolaires, intérêts et frais, plus les frais subséquemment encourus (à être déterminés), à moins que lesdites taxes, intérêts et frais ne soient payés avant 10 h jeudi le 10 mai 2018, à la soussignée, au 1, place de la Gare, bureau 301, à Saint-Eustache.

Sous réserve des dispositions du Code Municipal relatives à l'achat de tels immeubles par la municipalité, l'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication par chèque certifié ou argent comptant.

De plus, la personne qui se portera adjudicataire devra produire les documents suivants :

Dans le cas d'une personne physique :

- Un document attestant de la date de naissance.

Dans le cas d'une personne morale :

- Résolution indiquant le nom de la personne autorisée à se porter adjudicataire pour cette personne morale.

Il ne reste plus de propriété à adjuger pour la vente pour taxes de 2018.

FAIT à Saint-Eustache ce 26^e jour du mois de février deux mille dix-huit.

La directrice générale et secrétaire-trésorière

Nicole Loïselle